DÉPARTEMENT

DES BOUCHES-DU-RHONE

_____

ARRONDISSEMENT

D'ISTRES

_____

Convocation transmise par voie électronique le 13 septembre 2024
Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 41

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 septembre 2024

L'**AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, le **DIX-NEUF** du mois de **SEPTEMBRE** à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX**, **Maire**.

N°24-237

CULTURE - MUSÉE ZIEM
DÉPÔT D'UNE ŒUVRE DE Jean-Baptiste OLIVE
"L'île Maire, Rade de Marseille"
AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE
POUR UNE DURÉE D'UNE ANNÉE A COMPTER DU 1er OCTOBRE 2024
CONVENTION COMMUNE DE MARTIGUES - MUSÉE ZIEM / COMMUNE DE MARSEILLE - MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE

PRÉSENTS :

M. Gaby **CHARROUX,** Maire, M. Henri **CAMBESSEDES**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, MM. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Pierre **CASTE**, Mmes Annie **KINAS**, Charlette **BENARD**, MM. Roger **CAMOIN**, Mathieu **RAISSIGUIER**, Adjoints au Maire, Mmes Odile **TEYSSIER-VAISSE**, Saoussen **BOUSSAHEL**, M. Jean-Marc **VILLANUEVA,** Adjoints de Quartier, Mmes Eliane **ISIDORE**, Anne-Marie **SUDRY**, Chantal **HABASTIDA**, Valérie **BAQUÉ**, M. Jean-Pascal **BADJI**, Mme Marceline **ZEPHIR**, MM. Jean-Francois **MAUFFREY**, Pierre **DHARREVILLE**, Mme Laëtitia **SABATIER**, M. Frédéric **GRIMAUD**, Mme Carole **CAHAGNE**, M. Thierry **BOISSIN**, Mme Joëlle **COULOMB**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mmes Christiane **VILLECOURT**, Sylvie **WOJTOWICZ**, M. André **BOYÉ**, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Camille **DI FOLCO** - Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Pierre **DHARREVILLE**
M. Gérard **FRAU** - Adjoint au Maire - Pouvoir donné à M. Jean-Pascal **BADJI**
Mme Sophie **DEGIOANNI** - Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Roger **CAMOIN**
Mme Linda **BOUCHICHA** - Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSEDES**
M. Mehdi **KHOUANI** - Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Laëtitia **SABATIER**
M. Christian **DEPREZ -** Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Chantal **HABASTIDA**
Mme Sigolène **VINSON** - Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Charlette **BENARD**
Mme Emmanuelle **TAVAN** - Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Nathalie **LEFEBVRE**
Mme Camille **BERJAUD** - Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Valérie **BAQUÉ**
M. Charles **LINARES -** Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Saoussen **BOUSSAHEL**
M. Gilles **PICARD** - Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. Jean-Marc **VILLANUEVA**

EXCUSÉ SANS POUVOIR :

M. Franck **FERRARO**, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Roger CAMOIN**, **Adjoint au Maire,** a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20240919-CM24_33920-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Chaîne d'intégrité du document : 92 EB 57 95 61 F1 86 DA 9E BD FF 1C 5D 65 52 A8
Publié le : 30/09/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/427811

Adresser toute correspondance à : Monsieur le Maire de Martigues
BP 60101 - 13692 MARTIGUES cedex - Tél. : 04.42.44.33.33 - Télécopie : 04.42.42.10.50 - le-maire@ville-martigues.fr - www.ville-martigues.fr

Du 24 mai au 29 septembre 2024, le Musée des Beaux-Arts de Marseille, organise une exposition intitulée "Peindre Marseille" à l'occasion des manifestations des 150 ans de l'impressionnisme organisées par le Musée d'Orsay.

Le Musée des Beaux-Arts de Marseille évoque à travers cette exposition, la vision du paysage de l'école de Marseille au moment où se développent à Paris les recherches des peintres impressionnistes.

Afin d'illustrer ce propos, le Conservateur en Chef du Musée des Beaux-Arts de Marseille, Monsieur Luc GEORGET, a sollicité le prêt d'une œuvre de Jean-Baptiste OLIVE, "L'île Maire, Rade de Marseille", appartenant à la Commune de Martigues et conservée au Musée ZIEM.

Cette œuvre étant pertinente dans le parcours des collections permanentes du Musée des Beaux-Arts de Marseille, son conservateur a demandé la possibilité de conserver le tableau en dépôt pour une durée d'une année.

L'accrochage de ce tableau n'étant pas prévu au Musée ZIEM pour le moment, le Musée ZIEM émet un avis favorable, compte tenu, de l'état correct de conservation de l'œuvre, de sa pertinence en lien avec les collections du Musée des Beaux-Arts de Marseille, et des dispositions prises par ce dernier autant sur sa valorisation que sur sa conservation.

Il convient donc de conclure une convention de dépôt entre le Musée ZIEM et le Musée des Beaux-Arts de Marseille pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 2024.

Ceci exposé,

Vu la délibération n° 24-032 du Conseil Municipal en date du 8 février 2024, portant approbation par la Commune du prêt d'une œuvre de Jean-Baptiste OLIVE "l'Ile Maire, Rade de Marseille", au Musée des Beaux-Arts de Marseille, dans le cadre d'une exposition intitulée "Peindre Marseille" du 24 au 29 septembre 2024,

Vu le courriel du Conservateur en Chef, Monsieur Luc GEORGET, en date du 17 juillet 2024, sollicitant le dépôt de l'œuvre de Jean-Baptiste OLIVE, "L'île Maire, Rade de Marseille", appartenant à la Commune de Martigues et conservée au Musée ZIEM, en vue de la présenter dans son parcours permanent,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission Municipale "Ville de Toutes les Égalités" en date du 4 septembre 2024,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 11 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est donc invité :

- ***A approuver le dépôt, par le Musée ZIEM, de l'œuvre de Jean-Baptiste OLIVE, "L'île Maire, Rade de Marseille", auprès du Musée des Beaux-Arts de Marseille et ce, pour une durée d'une année, à compter du 1er octobre 2024,***

- ***A approuver la convention de dépôt à intervenir entre la Commune de Martigues et la Commune de Marseille, fixant notamment la durée et les conditions dans lesquelles le dépôt de cette œuvre sera effectué, telle qu'elle figure en annexe,***

  Le dépôt de cette œuvre sera réalisé à titre gracieux sachant que la Commune de Marseille prendra en charge tous les frais afférents.

Chaîne d'intégrité du document : 92 EB 57 95 61 F1 86 DA 9E BD FF 1C 5D 65 52 A8
Publié le : 30/09/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/427811
Page 2/3

- A autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer la convention de dépôt de cette œuvre à intervenir entre la Commune de Martigues et la Commune de Marseille.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique
Le Maire
Gaby CHARROUX

Le Secrétaire de séance

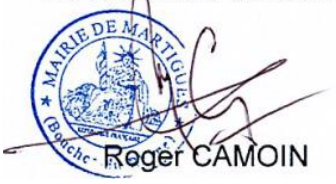

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20240919-CM24_33920-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Chaîne d'intégrité du document : 92 EB 57 95 61 F1 86 DA 9E BD FF 1C 5D 65 52 A8
Publié le : 30/09/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/427811